

POLE URBANISME

**COMMISSION ATTRACTIVITE,
AMENAGEMENT ET URBANISME**

Compte-Rendu de la réunion du

Jeudi 3 février 2022 à 18 heures

En TEAMS

Etaient présents, sous la présidence de : M. DAP Laurent, Conseiller Délégué

M. TAFFNER Blaise, Conseiller Délégué – Membre titulaire
M. STAUDT Bernard, Conseiller Délégué – Membre suppléant
M. ROQUES Jérémy, Conseiller Municipal – Membre titulaire
Mme DAUSSAN-WEIZMAN Anne, Adjointe au Maire – Membre titulaire
M. MEHALIL Mamar, Conseiller Délégué – Membre titulaire
M. LEVE Damien, Chef de Projet – AGURAM
M. PLANQUE Patrick, Chargé de mission DGA Compétitivité & Solidarité – EMM

Services :

Mme MARMILLOT-GODART Laëtitia, Adjointe au Directeur du Pôle Urbanisme
M. PISKOSZ ROYER Florian, Directeur du Pôle Urbanisme
Mme LABRY Christine, Secrétaire Générale – VDM

Etaient excusés /absents :

Mme GROLET Françoise, Conseillère Municipale – Membre titulaire
Mme NGO KALDJOP Gertrude, Adjointe de quartier
M. DUPOUY François, Directeur Général Adjoint
M. NIEL Hervé, Adjoint au Maire
Mme ARNOLD Patricia, Adjointe au Maire
M. BURHAN Ferit, Adjoint de quartier – Membre titulaire
Mme FRIOT Corinne, Conseillère Déléguée – Membre titulaire
Mme LAVEAU-ZIMMERLE Amandine, Conseillère Déléguée – Membre titulaire
M. THIL Patrick, Adjoint au Maire – Membre titulaire

Monsieur DAP, Président de la Commission, ouvre la séance à 18 heures en excusant les membres ne pouvant être présents.

POINT 1 : Acquisition d'un terrain appartenant aux Consorts HAUDIQUERT

M. ROQUES souhaite savoir si, après acquisition, la parcelle restera exploitée en jardins familiaux sur le long terme.

Il est précisé que l'objet initial de la préemption portait sur la réalisation d'un projet urbain dans la perspective de la requalification urbaine du quartier de Metz-Nord Patrotte et qu'elle devait permettre à la Ville de devenir propriétaire de nouvelles parcelles, situées dans la zone potentielle d'extension de l'habitat dans cette zone 2AU.

En revanche, dans l'attente de la réalisation de ce projet, la Ville de Metz pourrait en effet étendre l'offre de jardins familiaux déjà présents sur les parcelles attenantes et dans un secteur où les demandes sont nombreuses.

La commission émet un avis favorable

POINT 2 : Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) - Approbation de convention

Présentation de l'Opération de Revitalisation du Territoire pour la métropole messine par M. Damien LEVE, chef de projet à l'AGURAM.

Le support PowerPoint présenté lors de la Commission est annexé au compte-rendu. (en pièce jointe).

Créée par la loi ELAN, l'ORT est un outil à disposition des collectivités territoriales pour lutter contre la dévitalisation des centres-villes.

La particularité du périmètre de l'ORT de l'EMM est qu'il couvre à la fois le centre-ville messin, d'autres polarités messines (caserne Desvallières, secteur gare...) et le centre-ville d'autres communes (Ars-sur-Moselle, Moulins-Lès-Metz, Longeville-Lès-Metz, Montigny-Lès-Metz, Woippy).

L'objectif principal est la requalification d'ensemble des centres-villes.

En termes de planning, le projet de convention a été présenté au Conseil Métropolitain en décembre dernier et sera soumis aux autres communes, dont Metz, courant février.

L'État aurait souhaité recentrer le projet autour du centre-ville messin, ce qui n'était pas la volonté des élus qui ont également intégré les secteurs suivants :

- Pontiffroy
- Outre-Seille
- Secteur Gare
- Sablon/St Livier
- Caserne Desvallières

Remarque : les quartiers prioritaires de la politique de la Ville (QPV) n'ont pas été intégrés car ils bénéficient de dispositifs spécifiques.

Concernant les signataires de la convention, le partenariat avec la Fédération des Commerçants de Metz a été retenu, la Fédération se chargeant ensuite de faire le lien avec différentes associations concernées.

Durée de la convention : signée pour 5 ans pendant lesquels les différents partenaires s'engagent à aller dans le sens de la redynamisation des secteurs identifiés.

Le plan d'action de l'ORT se décline en 34 actions répondant à six objectifs (cf. page 9) :

- Accélérer la réhabilitation de l'habitat
- Proposer un nouveau cap de développement commercial et artisanal
- Profiter d'un cadre de vie vert, historique, apaisée et ludique
- Répondre aux besoins de mobilité de proximité
- Refaire des centres-villes des lieux d'attrait majeurs pour les équipements et services
- Penser en transversalité et cibler le numérique comme un accélérateur de tous les projets

Les principaux projets (dont certains sont déjà en cours ou engagés prochainement) (cf. page 11) :

- Habitat : l'OPAH-RU (périmètre à préciser) - l'OPAH-RU a pour objectif de cibler les flots les plus insalubres.
- Commerce : schéma de développement commercial
- Équipements : occupation des RDC avec des services
- Actions transversales : création d'une foncière pour restructurer des actifs emblématiques

Pour la VDM, un plan guide pour les espaces publics est par exemple en cours d'élaboration.

Temps d'échange :

M. DAP interroge quant à l'enveloppe financière de l'ensemble des opérations prévues dans l'ORT.

M. LEVE indique qu'il est très difficile de donner un chiffre global car des études complémentaires sont encore nécessaires. Par ailleurs, les actions sont très diverses, allant d'opérations d'animations commerciales à des grands projets de restructuration.

M. PLANQUE précise que la signature de la convention est prévue pour début mars. Cette signature est le fruit d'un travail débuté au printemps 2021.

Elle ne constitue en rien un aboutissement, mais le démarrage du plan d'action prévu sur 5 ans. Des points d'étape sont envisagés tous les ans et des amendements sont possibles par avenant.

La Métropole aura la coordination et l'animation de la démarche, mais tous les partenaires devront prendre part aux actions.

M. DAP fait un point d'étape sur l'ancienne caserne Desvallières qui est un secteur intégré dans le périmètre.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président de la Commission lève la séance à 18 h 45.

Le Président de la Commission :

Laurent DAP

